

PLAN STRATÉGIQUE

2018-2021

Ministère de la Culture et des Communications



La présente publication est accessible dans le site Web
du ministère de la Culture et des Communications,
à l'adresse suivante : www.mcc.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Bibliothèque et Archives Canada, 2018


ISBN : 978-2-550-80665-3 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-80666-0 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

LETTRE DE LA MINISTRE





Monsieur Jacques Chagnon
Président
Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je dépose à l'Assemblée nationale du Québec le Plan stratégique 2018-2021 du ministère de la Culture et des Communications, conformément à la Loi sur l'administration publique.

Il comprend à la fois une mission renouvelée et une vision actualisée qui sont en concordance avec le contexte dans lequel évoluent la culture, les communications et la langue d'expression française. Je considère que ce plan stratégique témoigne avec justesse des principes et des enjeux qui doivent guider l'action de l'État dans ces domaines.

Ce plan expose les enjeux avec lesquels le Ministère doit composer, les orientations qu'il préconise, les objectifs qu'il vise ainsi que les indicateurs de résultats qu'il leur associe, et ce, pour les trois prochaines années.

Soyez assuré que le personnel du Ministère consacrera tous les efforts nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021. Ce document est essentiel pour définir les priorités du gouvernement en matière de culture, de communications et de langue française.


Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection
et de la Promotion de la langue française,

MARIE MONTPETIT
Québec, mars 2018

**LETTRE
DE LA SOUS-MINISTRE**





Madame Marie Montpetit
Ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection
et de la Promotion de la langue française
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le Plan stratégique 2018-2021 du ministère de la Culture et des Communications. Au cours des trois prochaines années, ce plan guidera les actions du Ministère auprès des citoyennes et des citoyens, auprès de ses clientèles et de ses partenaires ainsi qu'auprès d'autres ministères et organismes. Les enjeux et les orientations qui y figurent tiennent compte des priorités du gouvernement et s'inscrivent dans l'esprit de la prochaine politique gouvernementale en matière de culture.

Les organismes et les sociétés d'État relevant de votre responsabilité sont invités à arrimer leur prochain plan stratégique ou leur plan triennal d'activités à celui du Ministère. L'ensemble de cette démarche se fait donc dans un souci de cohérence et de complémentarité, nos actions respectives se voulant concertées pour relever avec efficacité les défis dans les domaines de la culture, des communications et de la langue française.

Au cours de l'élaboration du Plan stratégique 2018-2021, le personnel du Ministère a fait preuve de dynamisme et d'une collaboration assidue, soyez assurée qu'il en sera de même dans son engagement à le mettre en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,

Marie-Claude Champoux
Québec, mars 2018


LETTRE DE LA MINISTRE	6
LETTRE DE LA SOUS-MINISTRE	8
PRÉAMBULE	12
CHAPITRE 1	
LE MINISTÈRE	14
Fonctions stratégiques en un coup d'œil	15
La mission	16
La vision	16
Les valeurs organisationnelles	16
Les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre	16
Les autres partenaires	17

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 2	
L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL ÉVOLUE LE MINISTÈRE	18
Le contexte	19
Les orientations gouvernementales	20
Les enjeux	20
CHAPITRE 3	
LES CHOIX STRATÉGIQUES	22
Enjeu 1 – Des citoyens impliqués dans la création d'une culture dynamique	23
Enjeu 2 – L'innovation et le développement culturel dans un contexte en évolution	28
TABLEAU-SYNTÈSE	33

PRÉAMBULE





Le Plan stratégique 2018-2021 du ministère de la Culture et des Communications repose sur une préoccupation constante à l'égard de l'amélioration des services à la population, laquelle est favorisée, entre autres, par l'atteinte de résultats concrets. Cet outil, qui présente les priorités ministérielles pour les trois prochaines années, est au cœur d'une gestion axée sur les résultats. C'est donc dire qu'il devra faire l'objet d'une reddition de comptes annuelle par souci de transparence. Le document respecte les prescriptions de l'article 9 de la *Loi sur l'administration publique* (chapitre A-6.01).

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une évaluation qualitative du degré d'adéquation entre les objectifs du plan stratégique et les seize principes promulgués par la *Loi sur le développement durable* a été effectuée. Cette analyse montre que le plan répond positivement à plusieurs des principes. Il est à noter que la contribution du Ministère en matière de développement durable ne se limite pas uniquement aux engagements du plan stratégique, puisque le Ministère met également en œuvre le Plan d'action de développement durable 2016-2020.

CHAPITRE 1

LE MINISTÈRE





FONCTIONS STRATÉGIQUES EN UN COUP D'ŒIL

Le Ministère est responsable de la culture, des communications, ainsi que de la protection et de la promotion de la langue française. Son action se situe principalement dans les domaines suivants : patrimoine, muséologie, lecture et livre, formation artistique, médias, langue française, mécénat et immobilisations.

Il élabore, en collaboration avec d'autres ministères et organismes concernés, une politique gouvernementale en culture, et il en coordonne l'application.

Le Ministère assiste la ministre dans ses relations avec les organismes et les sociétés d'État :

- il met en œuvre les responsabilités de la ministre et en assure le suivi;
- il assure un rôle-conseil quant à l'application des lois constitutives et des directives touchant ces organismes et ces sociétés d'État;
- il est responsable de la gestion des crédits qui leur sont alloués.

Le Ministère soutient la création et la diffusion de la culture québécoise, ici et à l'étranger. Il contribue au développement social et économique du Québec en plus de promouvoir le savoir-faire, la créativité et l'esprit d'innovation de nos artistes.

Le Ministère coordonne et anime également ce réseau de manière à y favoriser la concertation dans une perspective de cohérence et de complémentarité de la vision et des actions liées à la culture, aux communications et à la langue française.

Les fonctions stratégiques du Ministère à l'égard de la culture, des communications et de la langue française constituent l'assise de l'engagement du gouvernement à promouvoir l'identité québécoise, à soutenir les créateurs, à favoriser le dialogue interculturel et à assurer l'épanouissement du fait français. Elles visent aussi à assurer la contribution du Ministère à l'essor, à la prospérité et au développement durable du Québec.

LA MISSION

Chef de file de l'action gouvernementale en matière de culture, de communications et de langue française, le Ministère contribue au rayonnement de ces domaines, à l'épanouissement individuel et collectif, à la mise en place d'un environnement propice à la création et à la vitalité des territoires.

Conformément à sa mission, le Ministère continue de prendre position sur les grands enjeux de l'heure et de défendre les intérêts du Québec, au Canada et sur la scène internationale.

LA VISION

Être le catalyseur d'une culture unique, diversifiée, accessible, inclusive, laquelle appelle aux partenariats et à la participation citoyenne.

LES VALEURS ORGANISATIONNELLES

Le Ministère adhère aux valeurs de l'administration publique québécoise, soit : compétence, loyauté, impartialité, respect et intégrité.

LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DE LA MINISTRE

La responsabilité de la réalisation de la mission du Ministère relative à la culture, aux communications et à la langue française est également assumée par un réseau de 13 organismes et sociétés d'État ayant un rôle bien précis :

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ);
- Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);
- Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ);
- Conseil supérieur de la langue française (CSLF);
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ);
- Musée d'art contemporain de Montréal (MACM);
- Musée de la civilisation (MC);
- Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ);
- Office québécois de la langue française (OQLF);
- Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC);

- Société de la Place des Arts de Montréal (SPAM);
- Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ);
- Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec).

Les organismes et les sociétés d'État doivent, eux aussi, préparer un plan stratégique ou un plan triennal d'activités, en fonction de leurs mandats respectifs et en tenant compte, pour la majorité d'entre eux, des orientations données par la ministre.

LES AUTRES PARTENAIRES

Le Ministère collabore également avec d'autres partenaires. En raison de la nature et de l'étendue de ses champs de responsabilité, il entretient des liens étroits et essentiels avec une variété de partenaires et de clientèles, comme :

- les milieux de la culture et des communications ainsi que les acteurs qui œuvrent dans le domaine de la langue française, des partenaires qui font aussi partie de la clientèle du Ministère;
- les autres ministères et organismes publics québécois qui, suivant leurs mandats respectifs, jouent un rôle dans l'enrichissement et le rayonnement de la culture et de la langue française, et dans le développement des communications;
- les instances des autres ordres de gouvernement, notamment les instances locales et régionales qui offrent des services de proximité sur le territoire québécois;
- et, ultimement, les citoyennes et citoyens.

C'est grâce à la collaboration et à l'engagement de tous ces partenaires que le Ministère compte réaliser les engagements de son Plan stratégique 2018-2021.

CHAPITRE 2

L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL ÉVOLUE LE MINISTÈRE





LE CONTEXTE

Au cours des dernières années, dans la perspective d'entreprendre les travaux liés au renouvellement de la politique culturelle, le Ministère a procédé à une grande tournée de consultation. Une étude interministérielle a d'abord été effectuée pour établir un bilan de la dernière politique, qui date de 1992. Par la suite, pendant l'été 2016, des séances de consultation publique ont eu lieu : elles ont permis au ministre de rencontrer les acteurs des milieux dans les 17 régions administratives du Québec. Au total, ce sont 325 intervenants qui ont été entendus lors des 18 journées de consultation. Plus de 450 mémoires ont été reçus, et près de 3 000 répondants ont pris le temps de remplir un sondage Web. Parallèlement, des consultations particulières auprès des nations autochtones ont été tenues. Ainsi, 39 délégués représentant 10 des 11 nations autochtones ont participé à cette démarche. Des rencontres avec des Autochtones ont également eu lieu.

Ces travaux ont permis de dégager des tendances et d'actualiser l'intervention gouvernementale en culture pour les années à venir. Ainsi, la prochaine politique culturelle québécoise proposera un regard neuf sur la culture, sur sa place dans notre société, sur son importance dans la vie des citoyens et sur le rôle de l'appareil gouvernemental dans son rayonnement. Le concept de culture, traditionnellement associé aux arts, aux lettres et au patrimoine, y est décroisé pour être associé à un outil de développement social, territorial et économique. La future politique tiendra compte de nouvelles réalités, dont l'évolution des pratiques culturelles, la mondialisation, les changements démographiques, la diversité culturelle et le développement des technologies. Elle aura aussi une préoccupation marquée pour l'éducation, la préservation et la mise en valeur du patrimoine ainsi que pour la protection et la promotion de la langue française.

Les choix stratégiques faits dans le présent document prennent appui sur les travaux associés au renouvellement de la politique culturelle et sur une démarche élargie de consultation interne. Ces choix sont en cohérence avec la prochaine politique culturelle et le plan d'action qui y sera associé. C'est d'ailleurs dans cette perspective que la mission et la vision du Ministère ont été revues.

D'autres grands dossiers menés par le Ministère ont également une influence sur les priorités des trois prochaines années. C'est le cas, notamment, du Plan culturel numérique du Québec, du Plan d'action pour la musique 2017-2019 et de la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021 intitulée *Le français, notre affaire!*

LES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

Le Plan stratégique 2018-2021 se veut un document de référence et un outil de gestion pour établir la contribution du Ministère à l'atteinte des objectifs d'ensemble du gouvernement du Québec. Il tient compte des grandes orientations gouvernementales dans le respect des objectifs budgétaires gouvernementaux. Au cours des trois prochaines années, le Ministère entend contribuer à plusieurs grands chantiers, tels que :

- la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022;
- la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021;
- le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023;
- la Politique internationale du Québec – Le Québec dans le monde : s'investir, agir, prospérer;
- la Politique de la réussite éducative – Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir;
- la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO;
- la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020;
- la Stratégie numérique du Québec;
- les conventions internationales sur le patrimoine.

En matière d'éthique, le Ministère s'engage à actualiser son plan d'action avec le souci constant de former le personnel et de le sensibiliser aux enjeux de cette nature. Il entend instaurer une procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles commis à son égard.

Conformément aux exigences de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, le Ministère a créé un comité de révision interne. Ce comité est chargé de mettre en place un mécanisme pour examiner toute règle (droit, obligation ou interdiction de nature législative ou réglementaire) sous la responsabilité de la ministre ayant un effet sur les entreprises ou qui les concerne. De cette façon, le Ministère s'assurera que les coûts relatifs à une règle sont réduits à l'essentiel et que le fardeau cumulatif ne constitue pas un frein au développement des entreprises.

LES ENJEUX

Le Plan stratégique 2018-2021 retient deux enjeux en fonction de la mission du Ministère, de l'environnement dans lequel il évolue et de la disponibilité de ses ressources :

1. Des citoyens impliqués dans la création d'une culture dynamique
2. L'innovation et le développement culturel dans un contexte en évolution



CHAPITRE 3

LES CHOIX STRATÉGIQUES





ENJEU 1 – DES CITOYENS IMPLIQUÉS DANS LA CRÉATION D'UNE CULTURE DYNAMIQUE

La culture québécoise est forgée par l'ensemble des composantes de la population qui lui insufflent sa vitalité et son dynamisme. En même temps, elle concourt aussi à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. En fait, la diversité des parcours et des expériences de vie contribuent à l'enrichissement de la culture et au développement des collectivités. C'est pourquoi il est important pour le Ministère de permettre à la population du Québec de vivre une multitude d'expériences culturelles dans divers cadres, mais également à différents stades de leur vie. Dans cette optique, il envisage d'agir pour assurer l'accessibilité de la culture et pour améliorer la qualité des milieux de vie.

ORIENTATION 1 – ASSURER L'ACCESSIBILITÉ DE LA CULTURE À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION EN COLLABORATION AVEC LES MILIEUX

Le dynamisme de la pratique culturelle témoigne du degré de pénétration de la culture dans une société. Pour que les citoyens puissent pratiquer des activités artistiques et culturelles, il est nécessaire d'encourager leurs initiatives et de s'assurer qu'ils ont accès à une offre adaptée tout au long de leur vie. On sait notamment que les pratiques culturelles évoluent en grande partie sous l'influence de la famille et de l'école. Le Ministère souhaite donc mettre la culture et les arts à la portée de toutes et de tous le plus tôt possible. Pour ce faire, il mise déjà, depuis plusieurs années, sur le loisir culturel ainsi que sur le lien entre la culture et l'éducation. Au cours des trois prochaines années, il souhaite aller plus loin dans ces deux champs et, en plus, prioriser la langue française non seulement comme porte d'accès à la culture, mais aussi comme outil de transmission.

Objectif 1 – Encourager, dans toutes les régions du Québec, la réalisation de projets incitant la population à la pratique de loisirs culturels

Le loisir culturel est un espace de créativité où les personnes de tout âge se définissent autrement que par le travail et les tâches quotidiennes. De surcroît, la pratique d'activités culturelles en amateur est généralement liée à un univers culturel plus riche

et varié. L'engagement actif dans un loisir culturel constitue l'un des éléments déterminants d'une participation culturelle soutenue et élargie. Il entraîne des effets positifs sur le développement social et économique des territoires et des collectivités. Des bienfaits lui sont attribués notamment en ce qui a trait à la transmission de l'identité culturelle québécoise et au renforcement du tissu social. Le Ministère s'assurera que des projets voient le jour dans toutes les régions du Québec grâce à des ententes avec des acteurs de différents milieux qui ont à cœur le développement de la pratique du loisir culturel.

Indicateur	Cible
Le nombre de projets qui sont soutenus dans l'ensemble des régions	17 projets par année jusqu'au 31 mars 2021

Objectif 2 – Soutenir l'intégration de la culture à la vie des enfants et des jeunes, dès la petite enfance et jusqu'à la fin de leurs études

Les trajectoires artistiques et culturelles s'enracinent dans des rapports diversifiés à la culture établis au cours de la petite enfance et de la jeunesse d'un individu. Il importe d'offrir la possibilité aux enfants et aux jeunes de vivre des expériences culturelles dans les lieux qu'ils fréquentent au quotidien, comme les services de garde éducatifs à l'enfance et l'école, de même que dans des lieux culturels. Ces milieux ont une influence déterminante sur le développement de la personne, ils permettent en effet à chacun de faire d'importants apprentissages et des découvertes qui pourront influencer le développement de ses goûts et de son potentiel. Ainsi, l'intégration de la culture au mode de vie des enfants et des jeunes à différents moments de leur développement les stimulera et contribuera à accroître leur ouverture d'esprit, leur curiosité et leur créativité.

Dans cette perspective, le Ministère entend bonifier l'offre de soutien en culture-éducation pour mieux intégrer la dimension culturelle à la vie des jeunes dès la petite enfance et tout au long de leur parcours scolaire. Il le fera notamment en s'adressant à de nouvelles clientèles et en encourageant une participation accrue des partenaires culturels sur l'ensemble du territoire.

Indicateurs	Cibles
Date de signature d'une nouvelle entente interministérielle élargie en culture-éducation	D'ici le 31 mars 2020
Nombre de projets pilotes qui sont soutenus par le Ministère	17 d'ici le 31 mars 2021

Objectif 3 – Assurer la promotion de la langue française partout sur le territoire, au Canada et sur la scène internationale

La langue partagée au quotidien dans l'espace public s'avère un élément clé pour une participation active à la vie culturelle. Au Québec, le français, langue officielle, est un véhicule de cohésion et d'intégration sociale. Sa maîtrise donne accès à la culture et permet d'en assurer la transmission.

Par le financement qu'il accorde, le Ministère fait la promotion du français comme une composante de l'unicité de la culture québécoise, ainsi que comme élément de valorisation sur les plans personnel, social et professionnel.

Traditionnellement, les actions de promotion du français se déroulent surtout à Montréal. Le Ministère veut étendre son action en ce domaine à toutes les régions du Québec. Pour ce faire, plusieurs actions de promotion, de sensibilisation, d'éducation et de valorisation obtiendront son appui dans les prochaines années, notamment par l'entremise du Fonds de promotion et de valorisation de la langue française. Le Ministère entend également continuer d'agir pour faire rayonner la langue française à l'international en passant par des ententes, comme celles concernant TV5, un opérateur de l'Organisation internationale de la Francophonie ayant aussi cette mission.

Indicateurs	Cibles
Nombre d'actions qui ont été entreprises pour promouvoir la langue française au Québec, au Canada et à l'international	40 d'ici le 31 mars 2021 (10 en 2019, 15 en 2020 et 15 en 2021)
Nombre d'ententes contenant des projets sur la langue française qui sont soutenues dans les régions du Québec	15 par année jusqu'au 31 mars 2021

ORIENTATION 2 – AMÉLIORER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE GRÂCE À LA CULTURE

L'amélioration de la qualité des milieux de vie regroupe plusieurs mesures comme la prise en compte des spécificités locales et régionales, le soutien de l'action locale, la modulation des actions en fonction des besoins des communautés, etc. Le Ministère considère qu'en posant des gestes permettant aux citoyens de développer leur sentiment d'appartenance à leur communauté et à leur région, il favorisera la mobilisation et la concertation des acteurs dans la création d'une culture dynamique, vivante. La culture est une dimension essentielle à la qualité de vie en société. Elle a en effet une grande incidence sur l'occupation des territoires et sur leur vitalité. Le Ministère agira d'abord auprès des autres ministères et organismes provinciaux pour susciter l'adoption de pratiques exemplaires en culture, en communications et en matière de langue. Il s'assurera également de poursuivre son action sur le territoire grâce à son expertise et à celle de ses directions régionales.

Objectif 4 – Susciter l'adoption de pratiques exemplaires au sein de l'État québécois

Le Ministère est un chef de file dans les domaines de la culture, des communications et de la langue française. Afin de bien jouer ce rôle, il doit mettre en place les moyens nécessaires pour convaincre ses partenaires gouvernementaux d'agir de manière exemplaire. Il entend, entre autres, entreprendre

des actions ayant pour objectif d'inciter les ministères et organismes à planifier leurs interventions en tenant compte de la valeur patrimoniale des biens. En effet, l'État est propriétaire d'un imposant parc immobilier patrimonial, de riches collections d'objets et de nombreux documents qui méritent d'être traités avec beaucoup d'attention.

De même, le Secrétariat à la politique linguistique exerce une mission de coordination, de concertation et de promotion au sein de l'administration publique québécoise en ce qui a trait à la Politique linguistique. En outre, il veille à la cohérence et au suivi des actions gouvernementales dans le domaine linguistique. Coordinée par ce secrétariat, la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021 préconise la tenue de multiples rencontres favorisant la concertation de ministères et organismes jouant un rôle de premier plan dans la sphère linguistique.

Ces deux exemples relatifs au patrimoine et à la langue montrent que le Ministère peut avoir une influence auprès des ministères et organismes dans les champs d'expertise qui sont sous sa responsabilité.

Indicateur	Cible
Nombre de ministères et organismes qui ont été rencontrés pour définir les bases d'une pratique exemplaire de l'État	Au moins 10 d'ici le 31 mars 2021

Objectif 5 - Placer la culture et la langue parmi les éléments fondamentaux du développement des individus

Depuis près de 30 ans, le Ministère et plusieurs municipalités sont devenus partenaires dans le cadre d'ententes sectorielles ou d'ententes de développement culturel. Plusieurs accords de même nature ont aussi été conclus avec des instances autochtones. Le Ministère entretient des liens étroits avec ces partenaires afin de susciter et de valoriser des interventions concertées, adaptées et novatrices.

De plus en plus d'initiatives intersectorielles voient le jour dans les régions du Québec. Elles intègrent, entre autres, les milieux sociaux, éducatifs, économiques et municipaux. Le Ministère souhaite faire un pas de plus en matière de concertation régionale en soutenant, de différentes manières, des initiatives intersectorielles afin de placer la culture et la langue parmi les éléments fondamentaux du développement des individus.

Indicateur	Cible
Nombre d'initiatives intersectorielles régionales qui sont soutenues	Au moins 17 par année jusqu'au 31 mars 2021

Objectif 6 - Favoriser l'implication des propriétaires de biens patrimoniaux dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine

Pour aider les propriétaires à préserver leurs biens immobiliers qui ont une valeur patrimoniale, et ce, au bénéfice de toute la collectivité, le Ministère entreprendra des actions structurantes pour les sensibiliser, les soutenir et les accompagner lors de travaux d'entretien, de restauration, de réhabilitation ou d'insertion dans un secteur qui a, lui aussi, une valeur patrimoniale. Au cours des trois prochaines années, les propriétaires seront donc épaulés de manière à ce qu'ils puissent effectuer leurs travaux en respectant les valeurs patrimoniales d'un immeuble ou d'un site.

Indicateur	Cible
Nombre d'actions structurantes visant l'implication des propriétaires qui ont été entreprises par les unités administratives du Ministère	2 d'ici le 31 mars 2021

Objectif 7 – Jouer un rôle-conseil en aménagement culturel du territoire auprès des municipalités régionales de comté et des communautés métropolitaines

L'aménagement culturel du territoire, c'est : préserver les legs historiques d'un lieu; encadrer l'évolution et la transformation de l'existant en mettant en valeur les composantes culturelles du milieu; susciter l'émergence d'initiatives d'aménagement du territoire favorisant la création culturelle; mettre en valeur la personnalité du lieu et multiplier les espaces intégrant la culture. Il vient enrichir une démarche plus large d'aménagement du territoire par une réflexion spécifique et approfondie sur des éléments jouant un rôle majeur dans la qualité des milieux de vie, soit : le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture et l'espace public ainsi que l'art public.

L'aménagement culturel du territoire révèle les traits culturels distinctifs des milieux et favorise leur attractivité. Il mise non seulement sur les spécificités locales existantes, mais aussi sur l'innovation et la créativité pour les valoriser et les réinterpréter. L'aménagement culturel du territoire dépend donc des besoins de la population de ces différents milieux et de sa vision du territoire qu'elle souhaite habiter et léguer. Il contribue ainsi à l'accroissement du sentiment d'appartenance ainsi qu'au développement et au rayonnement des régions du Québec.

La volonté du Ministère est d'accompagner les milieux dans l'interprétation et l'application des principes de l'aménagement culturel du territoire.

Indicateur	Cible
Pourcentage des MRC et des communautés métropolitaines qui ont été accompagnées	100 % des MRC et des communautés métropolitaines d'ici le 31 mars 2021

ENJEU 2 – L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DANS UN CONTEXTE EN ÉVOLUTION

Le contexte dans lequel évoluent la culture, les communications et la langue française a toujours été en changement. L'enjeu actuel réside dans les transformations qui se font de manière accélérée et dans le fait que les partenaires de ces domaines sont constamment obligés de s'adapter. Ils le font, entre autres, en innovant et en expérimentant en matière d'entrepreneuriat culturel, en établissant des partenariats et en développant leurs compétences numériques. La mise en place de conditions favorables à la contribution des domaines sous la responsabilité du Ministère au plein essor d'une société créative, innovante et prospère est indispensable pour assurer l'accessibilité et la visibilité de la culture québécoise ici comme ailleurs.

ORIENTATION 3 – POSITIONNER LA CULTURE QUÉBÉCOISE COMME UNE COMPOSANTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

La culture stimule la créativité et l'innovation. Elle participe positivement au développement économique, social et environnemental du Québec ainsi qu'à son rayonnement au Canada et sur la scène internationale. Selon les statistiques du Compte satellite de la culture pour l'année 2014, l'apport des industries de la culture à l'économie québécoise est estimé à près de 14,5 milliards de dollars, soit 4,3 % du PIB du Québec, et se traduit par près de 176 000 emplois. Le Ministère interviendra de différentes manières pour que le Québec continue de compter sur cette contribution de la culture à l'économie et qu'il demeure concurrentiel sur les marchés mondiaux à l'ère numérique. De même, la culture, les communications et la langue ayant des liens indéniables avec les principes de développement durable, les priorités ministérielles des trois prochaines années ont donc été établies en ce sens.

Objectif 8 - Favoriser la réalisation de projets d'harmonisation et de mutualisation des données sur les contenus culturels et de communication

Plusieurs grands chantiers transversaux ont soutenu l'élaboration des mesures du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ) depuis son lancement. Si les infrastructures et les compétences numériques ont accaparé une grande partie des efforts des premières années, ce sont maintenant la visibilité et le rayonnement des contenus culturels québécois qui deviennent prioritaires. Il faut maximiser leur présence dans le Web et leur découvrabilité. Ainsi, pour tirer pleinement profit de l'économie numérique, un travail sur les données relatives aux contenus culturels est nécessaire. Cela implique la standardisation, l'harmonisation et la mutualisation des données en vue de leur exploitation par les milieux de la culture et des communications du Québec. Les nouvelles pratiques numériques doivent servir de levier pour soutenir la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission des contenus culturels québécois, à l'échelle nationale et mondiale, pour les générations présentes et futures.

Indicateur	Cible
Nombre de mesures du PCNQ portant sur l'harmonisation et la mutualisation des données qui sont terminées	Au moins 7 d'ici le 31 mars 2021

Objectif 9 - Appuyer les efforts de mise en commun des ressources des clients-partenaires du Ministère

La mise en commun des ressources des organismes est une tendance de plus en plus affirmée et nécessaire dans le contexte actuel. Il est question ici des ressources humaines, matérielles et informationnelles des organismes de petites ou grandes tailles qui peuvent être partagées. Des exemples de mise en commun dans le domaine de la culture sont de plus en plus visibles. En philanthropie, par exemple, des organismes se regroupent pour collecter davantage de fonds; une fois les fonds mis en commun, ils obtiennent des rendements supérieurs en raison de l'importance du placement financier. Dans certaines régions, des ressources humaines possédant une expertise particulière soutiennent plusieurs organismes dont les besoins individuels ne justifieraient pas une pleine tâche ou qui ne pourraient recourir à de tels services faute de moyens financiers. Dans tous les cas, le Ministère veut appuyer les efforts de mise en commun des ressources de ses clients-partenaires grâce à la révision de ses programmes d'aide financière.

Indicateur	Cible
Nombre d'initiatives de mise en commun des ressources qui sont soutenues grâce aux programmes d'aide financière du Ministère	17 par année d'ici le 31 mars 2021

Objectif 10 - Contribuer au développement de marchés au Canada et à l'étranger pour les artistes, les entreprises et les organismes culturels québécois

Dans un contexte de mondialisation accélérée et de concurrence accrue, et compte tenu de la taille modeste de son marché, le Québec a tout intérêt à faire rayonner sa culture et à appuyer l'exportation de ses œuvres et productions ailleurs au Canada et à l'étranger. Pour favoriser l'accès aux marchés internationaux, le Ministère peut compter à la fois sur le réseau des représentations du Québec à l'étranger et sur les sociétés d'État du portefeuille culturel. L'accueil de missions d'agents, de distributeurs, de diffuseurs, de programmeurs et d'éditeurs à l'occasion de grandes manifestations culturelles au Québec constitue un bel exemple des actions qui sont appuyées par le Ministère. La programmation de vitrines culturelles québécoises à l'étranger et des présences collectives à des activités ciblant les grands marchés illustrent bien, elles aussi, les différentes formes que ces actions peuvent prendre. De plus, par l'entremise de son soutien à des partenariats concrets entre des organismes culturels québécois et étrangers, le Ministère prépare la voie, en amont, à l'ouverture de marchés internationaux pour les créateurs québécois.

Indicateur	Cible
Nombre d'initiatives contribuant au développement de marché qui ont été soutenues	40 par année jusqu'au 31 mars 2021

Objectif 11 - Favoriser l'innovation dans les médias d'information

L'offre d'une information québécoise de qualité et diversifiée est essentielle au dynamisme de la vie démocratique. Depuis quelques années, notamment en raison des bouleversements provoqués par l'arrivée du numérique, les médias d'information doivent s'adapter à un nouvel environnement et aux nouvelles habitudes de consommation de l'information des citoyens. Le Ministère souhaite donc encourager les médias d'information à transformer leurs modèles d'affaires en s'appuyant sur des produits innovants et en adoptant de nouvelles approches journalistiques. Le soutien financier offert dans le cadre du Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite représente l'un des moyens d'y parvenir. Des médias « en bonne santé financière » devraient être en mesure de continuer à produire et à diffuser de l'information locale et régionale, maintenant ainsi leur rôle essentiel comme outil de développement du Québec et assurant une diversité des voix.

Indicateur	Cible
Nombre de projets soutenus qui favorisent l'innovation	12 projets par année jusqu'au 31 mars 2021

ORIENTATION 4 – OFFRIR UN SERVICE EXEMPLAIRE AUX ORGANISMES ET AUX ACTEURS DES MILIEUX DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le Ministère soutient des partenaires sur l'ensemble du territoire et collabore avec eux grâce aux huit directions régionales qui œuvrent dans les 17 régions administratives du Québec. Pour favoriser l'accessibilité de son expertise et des leviers existants aux organismes et aux acteurs des milieux de la culture, des communications et de la langue française, il doit s'adapter aux changements notamment en ce qui a trait au numérique. Cette orientation concerne, du point de vue de sa gouvernance interne, les gestes que le Ministère posera pour améliorer son efficacité organisationnelle et perfectionner la manière dont il offre ses services de proximité.

Objectif 12 - Maximiser le traitement de l'information disponible au sein du Ministère et des sociétés d'État du portefeuille ministériel

Présentement, le Ministère dispose d'une importante masse d'information regroupée dans différentes bases de données. Au cours des trois prochaines années, il entend instaurer un système intégré d'analyse des données d'affaires de ses unités administratives et des sociétés

d'État, nommé « entrepôt organisationnel de données », de manière à pouvoir assurer leur mise en commun. Ce meilleur partage facilitera le traitement de l'information, la recherche, la reddition de comptes et la prise de décisions de gestion. Le projet se divise en quatre étapes principales soit : la production d'un état des lieux; le choix des renseignements à partager; la mise en place de l'outil, l'alimentation et l'exploitation du système.

Indicateur	Cibles
Taux de réalisation du projet d'entrepôt organisationnel de données	25 % (état des lieux) d'ici le 31 mars 2019 50 % (choix des renseignements à partager) d'ici le 31 mars 2020 75 % (mise en place de l'outil) d'ici le 31 mars 2021

Objectif 13 – Optimiser l'offre de services gouvernementaux en culture, en communications et en langue française aux organismes et aux acteurs du milieu dans toutes les régions

Le Ministère créera un comité d'étude dont le mandat sera de faire des recommandations pour faciliter l'accès à l'information relative aux services gouvernementaux en matière de culture, de communications et de langue qui sont situés en région. La tâche du comité consistera à dresser la liste des services de proximité offerts dans ces domaines; à trouver la manière la plus efficace de mieux les faire connaître et à en simplifier l'utilisation au bénéfice des milieux. La nouvelle approche devra assurer une meilleure synergie et une fluidité dans la circulation de l'information gouvernementale en culture.

La concrétisation de ce projet dépassera l'échéance du Plan stratégique 2018-2021. Comme il s'agit d'une priorité pour le Ministère, ce dernier s'engage toutefois à rendre compte du pourcentage de recommandations du comité d'étude qui auront été mises en œuvre au cours de ces trois années.

Indicateur	Cible
Pourcentage de recommandations du comité d'étude qui ont été mises en œuvre	50 % d'ici le 31 mars 2021

MISSION

Chef de file de l'action gouvernementale en matière de culture, de communications et de langue française, le Ministère contribue au rayonnement de ces domaines, à l'épanouissement individuel et collectif, à la mise en place d'un environnement propice à la création et à la vitalité des territoires.

VISION

Être le catalyseur d'une culture unique, diversifiée, accessible, inclusive, laquelle appelle aux partenariats et à la participation citoyenne.

ENJEU 1

Des citoyens impliqués dans la création d'une culture dynamique

ORIENTATION 1

Assurer l'accessibilité de la culture à l'ensemble de la population en collaboration avec les milieux

OBJECTIF 1

Encourager, dans toutes les régions du Québec, la réalisation de projets incitant la population à la pratique de loisirs culturels

Indicateur	Cible
Le nombre de projets qui sont soutenus dans l'ensemble des régions	17 projets par année jusqu'au 31 mars 2021

OBJECTIF 2

Soutenir l'intégration de la culture à la vie des enfants et des jeunes, dès la petite enfance et jusqu'à la fin de leurs études

Indicateurs	Cibles
Date de signature d'une nouvelle entente interministérielle élargie en culture-éducation	D'ici le 31 mars 2020
Nombre de projets pilotes qui sont soutenus par le Ministère	17 d'ici le 31 mars 2021

OBJECTIF 3

Assurer la promotion de la langue française partout sur le territoire, au Canada et sur la scène internationale

Indicateurs	Cibles
Nombre d'actions qui ont été entreprises pour promouvoir la langue française au Québec, au Canada et à l'international	40 d'ici le 31 mars 2021 (10 en 2019, 15 en 2020 et 15 en 2021)
Nombre d'ententes contenant des projets sur la langue française qui sont soutenues dans les régions du Québec	15 par année jusqu'au 31 mars 2021

ORIENTATION 2

Améliorer la qualité des milieux de vie grâce à la culture

OBJECTIF 4

Susciter l'adoption de pratiques exemplaires au sein de l'État québécois

Indicateur	Cible
Nombre de ministères et organismes qui ont été rencontrés pour définir les bases d'une pratique exemplaire de l'État	Au moins 10 d'ici le 31 mars 2021

OBJECTIF 5

Placer la culture et la langue parmi les éléments fondamentaux du développement des individus

Indicateur	Cible
Nombre d'initiatives intersectorielles régionales qui sont soutenues	Au moins 17 par année jusqu'au 31 mars 2021

OBJECTIF 6

Favoriser l'implication des propriétaires de biens patrimoniaux dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine

Indicateur	Cible
Nombre d'actions structurantes visant l'implication des propriétaires qui ont été entreprises par les unités administratives du Ministère	2 d'ici le 31 mars 2021

OBJECTIF 7

Jouer un rôle-conseil en aménagement culturel du territoire auprès des municipalités régionales de comté et des communautés métropolitaines

Indicateur	Cible
Pourcentage des MRC et des communautés métropolitaines qui ont été accompagnées	100 % des MRC et des communautés métropolitaines d'ici le 31 mars 2021

TABLEAU-SYNTHÈSE

ENJEU 2

L'innovation et le développement culturel dans un contexte en évolution

ORIENTATION 3

Positionner la culture québécoise comme une composante du développement durable et économique

OBJECTIF 8

Favoriser la réalisation de projets d'harmonisation et de mutualisation des données sur les contenus culturels et de communication

Indicateur	Cible
Nombre de mesures du PCNQ portant sur l'harmonisation et la mutualisation des données qui sont terminées	Au moins 7 d'ici le 31 mars 2021

OBJECTIF 9

Appuyer les efforts de mise en commun des ressources des clients-partenaires du Ministère

Indicateur	Cible
Nombre d'initiatives de mise en commun des ressources qui sont soutenues grâce aux programmes d'aide financière du Ministère	17 par année d'ici le 31 mars 2021

OBJECTIF 10

Contribuer au développement de marchés au Canada et à l'étranger pour les artistes, les entreprises et les organismes culturels québécois

Indicateur	Cible
Nombre d'initiatives contribuant au développement de marché qui ont été soutenues	40 par année jusqu'au 31 mars 2021

OBJECTIF 11

Favoriser l'innovation dans les médias d'information

Indicateur	Cible
Nombre de projets soutenus qui favorisent l'innovation	12 projets par année jusqu'au 31 mars 2021

ORIENTATION 4

Offrir un service exemplaire aux organismes et aux acteurs des milieux de la culture, des communications et de la langue française

OBJECTIF 12

Maximiser le traitement de l'information disponible au sein du Ministère et des sociétés d'État du portefeuille ministériel

Indicateur	Cibles
Taux de réalisation du projet d'entrepôt organisationnel de données	25 % (état des lieux) d'ici le 31 mars 2019 50 % (choix des renseignements à partager) d'ici le 31 mars 2020 75 % (mise en place de l'outil) d'ici le 31 mars 2021

OBJECTIF 13

Optimiser l'offre de services gouvernementaux en culture, en communications et en langue française aux organismes et aux acteurs du milieu dans toutes les régions

Indicateur	Cible
Pourcentage de recommandations du comité d'étude qui ont été mises en œuvre	50 % d'ici le 31 mars 2021

